

## Spécial "SALAIRES"

HORS-SERIE  
Janvier 2022

**Pour les augmentations de salaires, une solution : la grève !**

Le 27 janvier prochain aura lieu une nouvelle journée de grève interprofessionnelle. Ce sera l'occasion de faire entendre notre colère.

Colère sur un point d'indice gelé depuis 2010 ! Il y a plus de 10 ans !!! Les fonctionnaires étant de tel-les privilégié-es qu'ils et elles ne méritent pas d'être payé-es correctement, voilà ce doivent penser celles et ceux qui ont laissé faire. Le mépris est permanent envers nous. Ne nous laissons plus faire. Le gouvernement a trouvé des milliards pour la gestion de la crise sanitaire et il n'y aurait rien pour nous. La brosse à reluire ça va un moment, on salue notre engagement pendant la crise (on

aimerait en dire autant de la politique du gouvernement et du ministère...) mais rien, nient, nada. L'inflation progresse (2,8% entre novembre 2020 et 2021) mais pas nos salaires. Conséquences : toujours plus de difficulté pour vivre, en particulier en région parisienne. On parle souvent de crise de recrutement pour les profs, pas étonnant que les étudiant-es cherchent des boulots un peu mieux payés... Le ministère a trouvé la solution : plutôt que de rendre attractif le métier : il a préféré

baissier le nombre d'heures en maths par exemple ce qui lui permet de faire des économies en termes de poste

Alors maintenant ça suffit il faut exprimer cette colère, ne plus se dire qu'on n'est pas les plus mal loti-es (nous sommes parmi les profs les moins bien payé-es d'Europe). Aujourd'hui la croissance est de retour et c'est dans ces périodes que les luttes sur les salaires ont le plus de chance d'être entendues. Pour cette lutte, la grève s'impose : les pseudo-négociations depuis des années n'ont rien donné. Les grèves se sont multipliées en France dans les entreprises qui n'avaient pas accordé d'augmentation de salaires. C'est

**L'EDUCATION NATIONALE  
MOBILISEE**



**CONTRE LE  
RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

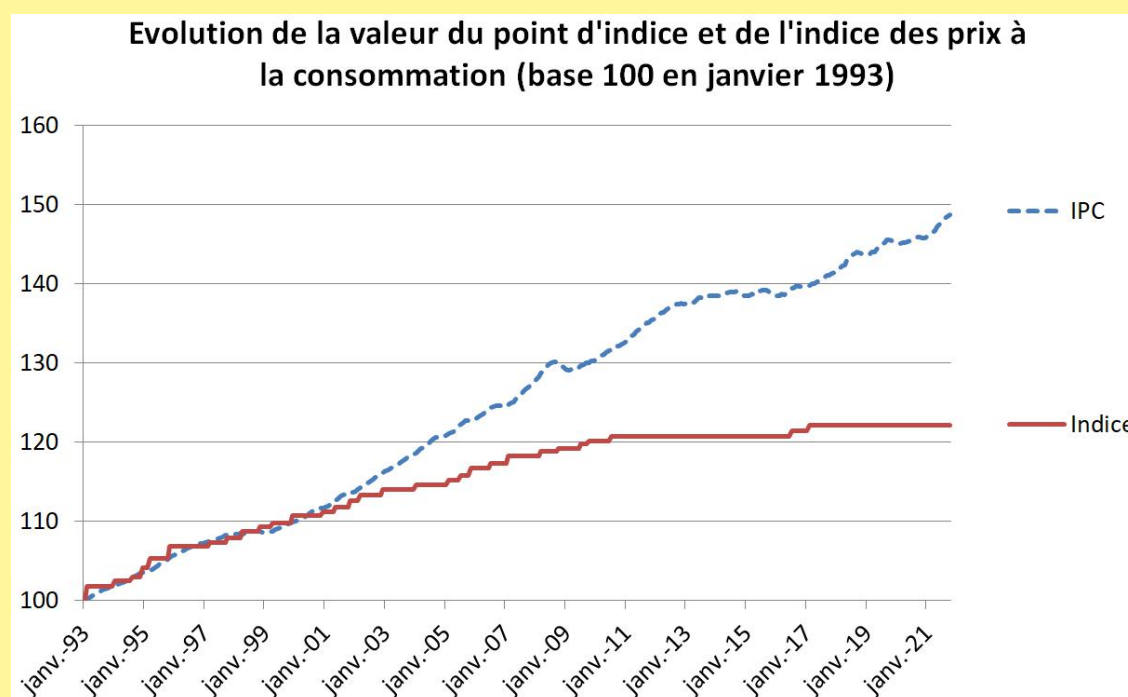
le cas de Leroy Merlin qui, face à la grève des salarié-es, a dû céder et accorder près de 4 % d'augmentation. C'est la voie à suivre : aussi pas d'hésitation le 27/01, tous et toutes en grève pour faire entendre à Blanquer et consorts notre colère.

*Samuel Serre, secrétaire général  
Dessin de Lo Conche*

## Pas besoin d'hiver, toujours le GEL du point d'indice...

Une nouvelle fois, le gouvernement vient de refuser l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, la ministre de la Fonction Publique Amélie de Montchalin qualifiant cette mesure de « facilité » à laquelle il ne faudrait surtout pas céder. Quand il s'agit de permettre aux plus riches de l'être encore plus, comme en supprimant l'ISF par exemple, Macron se montre en revanche beaucoup plus volontaire. Alors que la faiblesse des salaires dans la Fonction Publique atteint un niveau critique, les dividendes versés par les entreprises françaises explosent et les plus grosses fortunes continuent de gonfler à un rythme effréné.

La comparaison entre l'évolution de la valeur du point d'indice et celle de l'indice des prix à la consommation est très éloquent : depuis 2000 et la désindexation du point d'indice sur l'inflation, les salaires des fonctionnaires ont baissé de 20% en euros constants. En particulier, le quasi-gel (à part deux augmentations de 0,6%) de la valeur du point d'indice depuis 2010 a considérablement fait chuter les salaires réels.



Malgré cela, les seules augmentations envisagées se font par le biais d'indemnités. C'est le cas dans l'Education Nationale, où le Grenelle de l'Education annoncé en grandes pompes a débouché sur de maigres indemnités pour une partie seulement des personnels. Le reste est reporté, peut-être, à un éventuel deuxième quinquennat de Macron. Mais il ne s'agirait pas d'une simple augmentation, elle serait liée à des « contreparties » menant à des modifications du métier. Et quelles contreparties à la baisse continue des salaires depuis plus de 20 ans ?!

Depuis mars 2020, si le service public a continué à tourner, c'est grâce à l'investissement des personnels qui sont allés travailler dans des conditions parfois très dégradées, en partie à cause de la politique menée par le gouvernement. Dans l'Education Nationale en particulier, le mépris a été constant. Les personnels attendent toujours une reconnaissance de l'institution. Cela passe notamment par des augmentations importantes de salaire, pour toutes et tous et sans condition.

*Maxime Pouvreau*

## Un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL !

Pour encadrer davantage d'élèves en situation de handicap sans allouer davantage de moyens, le ministère avait créé les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés). Cette mutualisation à outrance a dégradé les conditions de travail des AESH, qui peuvent être affecté·es à plusieurs établissements.

Les AESH sont mal payé·es, rémunéré·es au SMIC avec des temps partiels imposés (60% en moyenne), ce qui aboutit à un salaire de 760 euros nets en moyenne, donc en-dessous du seuil de pauvreté. La revalorisation salariale promise par le ministère se fait attendre et le reclassement au 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans la grille salariale est nettement insuffisant (signature des avenants sans effet rétroactif).

Exaspéré·es, les AESH veulent la fin de cette inclusion low cost ! Elles et ils se sont mobilisé·es le 19 octobre pour faire entendre leurs revendications : de meilleures conditions de travail (l'abandon des PIAL, de meilleurs salaires, le droit à des contrats à temps plein pour une durée de 24 heures hebdomadaires), leur intégration dans la fonction publique et une formation qualifiante (création d'un statut dans la fonction publique, avec une grille indiciaire de catégorie B et une possibilité d'évolution de carrière) et davantage de moyens pour l'inclusion scolaire (un recrutement massif d'AESH pour permettre aux élèves notifié·es d'être accompagné·es à la hauteur de leurs besoins).

La journée intersyndicale de grève du 27 janvier pour l'augmentation des salaires est l'occasion de faire entendre les revendications des AESH.

Colas Geranton

## La prime REP+ et l'expérimentation CLA : des variables discriminantes !

Cette prime peut être qualifiée d'inégale : elle ne touche pas toutes les académies, ni tous les personnels (AED, AESH). Une part variable dans la prime REP+ dépend de l'investissement des personnels et ce de manière transitoire et modulable, puisqu'il est évalué sur la période du 07 au 12/2021. Cela met bien évidemment en concurrence écoles et collèges du réseau. Sont annoncées des enveloppes académiques pour couvrir cet engagement et les dépenses qui sont à la bonne et seule appréciation du/de la supérieur·e hiérarchique.

« La compétitivité et l'arbitraire se font de plus en plus prégnants. »

On ne peut que questionner le bien-fondé d'une « Ecole de la confiance » dans laquelle la compétitivité et l'arbitraire se font de plus en plus prégnants. De plus, on parle d'évaluation de cette offre seulement en fin d'année scolaire et dont le montant maximum est fixé à 600 euros nets au début de l'année 2022. Cette rémunération ne fait que confirmer l'introduction idéologique et libérale par Jean-Michel Blanquer de l'idée de mérite, alors que tout·e agent·e œuvre collectivement et avec dynamisme. Lors du dernier Grenelle de l'éducation, qui s'est tenu le 26 mai 2021, le ministre, engagé dans la « désinfantilisation du système », annonce et se loue pourtant de la revalorisation des conditions de travail des personnels et de la reconnaissance de leurs missions. *(Suite de l'article page suivante)*

La réalité est tout autre et ne coïncide pas avec les valeurs que porte le syndicat qui interroge grandement la mise en œuvre de cette indemnité et les incohérences que crée cette dernière.

Aussi, la première secrétaire d'Etat à l'Éducation prioritaire de la Cinquième République, Nathalie Elimas, a lancé depuis septembre, à quelques mois de l'élection présidentielle, des contrats locaux d'accompagnement (CLA). Une expérimentation pour l'instant parallèle aux réseaux d'éducation prioritaire dans seulement 172 écoles, collèges et lycées professionnels des académies de Lille, Nantes et Aix-Marseille, mais qui pourrait à terme en redéfinir la politique et devenir réforme. C'est un échantillonnage géographique soi-disant assez représentatif car ces territoires ont des indicateurs démographiques, économiques, sociologiques et sociaux qui permettraient une projection de l'expérimentation sur le territoire national. Les moyens seront alloués selon des critères opaques, de manière inégale et subjective. Cela pourra être du crédit pédagogique, des bonus à la mobilité, des fonds sociaux ou encore des avantages statutaires. C'est extrêmement variable. Le calendrier de l'évaluation intrigue car il n'est pas encore déterminé, si ce n'est en un retour avant le mois de mai pour une projection pour la rentrée prochaine, et tout aussi inconsistant en terme de politique nationale dans un cadre d'unité pédagogique locale.

« Les moyens seront alloués selon des critères opaques, de manière inégale et subjective. »

*Katy Odoard*

**Flashez pour adhérer !**



### **Pourquoi se syndiquer à la CGT Educ'Action ?**

Parce que se syndiquer à la CGT Educ'Action c'est faire le choix :

- de ne pas rester seul-e face à l'administration ;
- de rejoindre d'autres salarié-es pour défendre et conquérir de nouveaux droits ;
- d'être accompagné-e au mieux dans le déroulement de sa carrière.
- d'une confédération syndicale qui entend réunir tou-tes les travailleurs et les travailleuses en refusant toute forme de corporatisme ;
- de renforcer un syndicat de transformation sociale qui rassemble enfin les enseignant-es, les non-enseignant-es, les salarié-es du public et du privé ;
- de se prononcer pour un syndicalisme de combat ; de donner un signal fort au gouvernement et se battre pour que l'École redevienne une priorité nationale.

### **Sur le web**

🔗 [cgteduc92.ouvaton.org](https://cgteduc92.ouvaton.org)  
🔗 <https://www.cgteduc-versailles.fr/>  
(site académique)

### **Nos permanences syndicales à Nanterre**

Attention : il est préférable de prendre rendez-vous ou d'appeler avant de venir car il peut arriver que nous soyons dans l'obligation d'accompagner un établissement ou un collègue en audience.

**Mercredi**  
9 h - 12h

**Vendredi**  
09h - 12h  
14h - 17h

### **Nous contacter**

🏢 **CGT Educ'action 92**

32-34 av des Champs Pierreux  
92000 NANTERRE

☎ 06 31 33 47 55

1er degré 06 40 58 25 46

2nd degré 06 38 79 32 38